

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- procurations : 6
- ayant pris part au vote : 33

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 21 septembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. YANNICK PUGET, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME FLORENCE TOULZE, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. PHILIPPE GARDE, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. NAVARRO), M. JOËL FEULLERAT (POUVOIR A MME BEC), M. DAVID ROFE (POUVOIR A M. PERE), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. COMBE), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A MME CABERO).

M. FREDERIC COMBE EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/89

Objet : ENEDIS : Convention de servitude - autorisation de passage parcelle AO 115 – création d'un raccordement électrique 19 route de Bessières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS a sollicité la Commune dans le cadre de la construction d'un raccordement électrique 19 route de Bessières pour le Centre Technique de Déchets et Moyens Techniques de Toulouse Métropole (opération référence DF26/045340).

La signature d'une convention de servitude précède cette opération pour reconnaître à ENEDIS le droit d'effectuer les travaux, d'utiliser les ouvrages et d'effectuer les opérations nécessaires pour les besoins des ouvrages établis.

La parcelle AO 264, issue de la parcelle AO 115 (acte en date du 28 juin 2018 publié et enregistré le 6 juillet 2018 au Service de la Publicité Foncière de Toulouse), longeant la route de Bessières au niveau du n°19, est concernée.

La Commune conservera la propriété et la jouissance de la parcelle mais renonce pour quelque motif que ce soit à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages, sauf à prendre en charge les coûts associés au déplacement, et s'interdit notamment de faire une modification dans l'emprise des ouvrages qui soit préjudiciable à leur établissement, leur entretien, leur exploitation, leur solidité et leur sécurité.

Les plantations d'arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines devront respecter une distance minimale de deux mètres entre la base du fût et les ouvrages.

Une indemnité unique, forfaitaire et définitive de soixante-quinze euros sera versée par ENEDIS au titre des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits de servitude.

La convention est établie pour la durée des ouvrages ou de ceux qui pourraient leur être substitués.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ENEDIS à commencer les travaux dès signature de la convention si nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AO 264, issue de la parcelle AO 115 suivant l'acte en date du 28 juin 2018 publié et enregistré le 6 juillet 2018 au Service de la Publicité Foncière de Toulouse ;
- De l'autoriser à signer les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle AO 264, issue de la parcelle AO 115 suivant l'acte en date du 28 juin 2018 publié et enregistré le 6 juillet 2018 au Service de la Publicité Foncière de Toulouse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc PÉRE", is written over a vertical line.